



CONTRAT UTILISATION DE MARQUE

30^{èmes} Rencontres Internationales de Cerfs-Volants de Berck sur Mer du 9 au 17 Avril 2016

ENTRE :

**L'Office Municipal du Tourisme de Berck sur Mer
5, avenue Francis Tattegrain, BP 31 62601 Berck sur Mer Cedex. Représenté
par : François GOUDEAU**

D'une part,

ET :

XXXXXXXX

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1/ Utilisation de la marque RICV et du visuel des Rencontres

La marque RICV a été déposée à l'INPI et les droits sur l'utilisation de l'affiche des Rencontres Internationales de Cerfs-Volants ne sont pas libres.

2/ Coût HT d'utilisation par gamme de produits :

Pour les commerçants d'OPALE SUD :

- | | |
|---|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Pour usage du logo RICV | 300 € HT (360€ TTC) |
| <input type="checkbox"/> Pour usage de l'affiche RICV | 300 € HT (360€ TTC) |
| <input type="checkbox"/> Pour le package (logo RICV + Affiche RICV) | 500 € HT (600€ TTC) |

Pour les commerçants Hors OPALE SUD :

- | | |
|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> Pour usage du logo RICV | 600 € HT (720€ TTC) |
| <input type="checkbox"/> Pour usage de l'affiche RICV | 600 € HT (720 € TTC) |
| <input type="checkbox"/> Pour le package (logo RICV + Affiche RICV) | 1.000 € HT (1200 € TTC) |

Majoration pour exclusivité sur une famille de produit (ex boîte à biscuits, tee-shirt...) : +100%

- Exclusivité demandée soit € HT (.....€ TTC)

3/Utilisation du logo RICV :

Le logo ne doit pas se substituer à la marque du produit. Le logo RICV ne peut pas excéder en taille le logo de la marque de l'exploitant. Le logo n'est pas déformable et doit respecter les couleurs de la charte. La zone géographique de vente est limitée au territoire d'Opale-Sud. La durée d'exploitation est limitée à 1 mois avant le début des RICV à 2 mois après la fin. Au delà de cette période les articles seront proposés en promotion.

L'Office de Tourisme conserve un droit de regard sur l'utilisation du logo. L'entreprise doit faire valider par le représentant de l'Office de Tourisme la maquette ou le BAT du produit commercialisé avant sa fabrication. 2 exemplaires par produit utilisant le logo seront remis gracieusement à l'Office de Tourisme au début de sa commercialisation.

4/ Utilisation du visuel de l'affiche :

Le visuel de l'affiche doit être utilisé dans son intégralité et ne peut être déformé. Il doit être accompagné de la signature du crédit « Service communication de Berck sur Mer ». La zone géographique de vente est limitée au territoire d'Opale-Sud. Sa durée d'exploitation est limitée à 1 mois avant le début des RICV à 2 mois après la fin. Au delà de cette période les articles seront proposés en promotion.

L'Office de Tourisme et l'auteur de l'affiche conservent un droit de regard sur l'utilisation de l'affiche. L'entreprise doit faire valider par le représentant de l'Office de Tourisme la maquette ou le BAT du produit commercialisé avant sa fabrication. 2 exemplaires par produit utilisant le visuel seront remis gracieusement à l'Office de Tourisme au début de sa commercialisation.

Fait en 2 exemplaires à Berck sur Mer le :

***Pour l'Office Municipal de Tourisme
de Berck sur Mer,
François GOUDEAU.***

Pour :